

**Objet : Procès-verbal du comité syndical du mardi 30 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le trente juin à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 abaissant le quorum au tiers des membres en exercice présents, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 27 membres.

M. Jean-Luc DAVY ouvre la séance en remerciant M. Denis CHIMIER, maire d'Écouflant, d'accueillir le comité syndical du Siéml dans la salle du Vallon des arts ; les conditions requises pour respecter la distanciation sociale ne permettant pas de réunir l'assemblée délibérante au siège du Syndicat.

Il accueille deux élus représentants des communes de Thorigné-d'Anjou et de Coron qui assisteront au débat en tant qu'auditeurs libres.

**1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du mardi 4 février 2020.**

À compter du 24 juin 2020, le procès-verbal de la réunion du 4 février 2020 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Le procès-verbal de cette séance, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

**2- Modalités d'organisation et nouveau calendrier des élections territoriales.**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que dans le contexte de crise sanitaire, la loi d'urgence pour lutter contre le Covid-19 a reporté l'entrée en fonction des conseillers municipaux issus du premier tour des élections municipales ainsi que le second tour des élections, bousculant en conséquence le calendrier de désignation des représentants et des délégués Siéml et l'installation du nouveau comité syndical.

Il expose à l'assemblée le nouveau calendrier qui prévoit une organisation en deux temps en fonction de la date d'installation des conseils municipaux et communautaires, ce afin de permettre l'élection des délégués dans les meilleurs délais, puis l'installation du comité syndical avant la fin du mois de septembre.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical prennent acte

- des modalités d'organisation et du nouveau calendrier des élections territoriales.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

### **3- Approbation des statuts et de la prise de participation du Siéml au capital de la SCIC pour la station GNV de Lasse**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le Siéml est engagé depuis plusieurs années dans le déploiement d'infrastructures d'avitaillement de carburants alternatifs au travers des bornes de recharge pour les véhicules électriques mais aussi des stations GNV/bioGNV.

La première opportunité de déployer une station GNV/bioGNV est offerte sur la commune déléguée de Lasse (commune nouvelle de Noyant-Villages). Le Siéml est engagé à double titre dans ce projet à travers l'accompagnement de la desserte en gaz de la zone (mise en place d'un contrat de concession dans le cadre d'une délégation de service public attribuée à GrDF) et la participation à la réalisation effective d'une station GNV/bioGNV. Le Siéml travaille aux côtés de la communauté de communes Baugeois Vallée, du SIVERT, d'Alter Energies, des porteurs de projet de méthanisation Noyant Bio Energies et d'Incub'ethic, bureau de conseil, d'études et de pilotage de projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et environnementale, pour mener à bien le projet.

Le comité syndical du 4 février 2020 a approuvé le principe de création d'une SCIC pour la gestion du projet de station GNVbioGNV de Lasse et d'une prise de participation par le Siéml au capital de cette structure.

M. Jean-Luc DAVY présente les statuts de la SCIC joints en annexe du rapport du Président ainsi que les modalités de gestion de la société et les entrées et sorties au capital précisées dans le pacte d'actionnaires en cours d'élaboration.

Il rappelle la nécessité de désigner un représentant au comité de direction de la SCIC.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

M. Emmanuel CHARIL, directeur général des services, appelle l'attention des élus sur la singularité du projet puisqu'il s'agit d'une coopérative de production. Ce qui pouvait être perçu comme une complexité au départ est devenue une force grâce à la collégialité des acteurs réunis autour de la table et de l'effet de levier financier qu'il représente pour le Syndicat : une très faible participation au capital permet de développer un projet structurant sur le territoire. Cette forme de projet pourra essaimer ailleurs sur le département.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la prise de participation du Siéml au capital de la SCIC Baugeois Vallée Energies Renouvelables à hauteur de 20 000 parts sociales, d'une valeur nominale de 1 euro, représentant 10 % du capital de la SCIC, soit 20 000 € ;
- d'approuver le versement de cette somme selon l'échéancier permettant de respecter les équilibres en fonction du phasage de l'entrée au capital des différents actionnaires ;
- d'approuver les statuts de la SCIC tels que présentés en annexe de la présente délibération ;
- de désigner Jean-Luc DAVY, Président du Siéml, comme délégué à l'assemblée générale ;
- d'autoriser le délégué à accepter les fonctions de représentant au comité de direction de la SCIC qui pourrait lui être confié par l'assemblée générale ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

#### **4- Alter Cités - prise de participation financière dans la SAS Foncière Parnay**

M. Jean-Luc DAVY informe l'assemblée que le conseil d'administration de la SAEML Alter Cités, dont le Siéml est actionnaire, a approuvé la prise de participation financière d'Alter Cités dans la SAS Foncière Parnay dédiée au portage du projet Resort oenotouristique à Parnay.

A la demande du Président, M. Eric TOURON présente le projet de resort oenotouristique sur le territoire du Saumurois. Il a pour objet de développer à partir du Château de Parnay une offre touristique et d'affaires autour d'un complexe hôtelier-spa haut de gamme et d'un site oenotouristique pour la promotion du vignoble.

La société Alter Cités a sollicité les collectivités qu'elle compte parmi ses actionnaires (Angers Loire Métropole, département de Maine-et-Loire, communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, ville d'Angers, ville de Cholet et Siéml) afin de bien vouloir délibérer en vue de l'approbation de cette participation financière.

Considérant l'intérêt du projet de resort oenotouristique de Parnay pour le développement touristique du territoire ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Après avoir entendu les débats :

M.M. Jean-Paul BOISNEAU et Jean-Marc VERCHERE précisent que le projet vient d'être approuvé par le conseil départemental et le conseil municipal d'Angers.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la prise de participation financière de la SAEML Alter Cités dans la SAS Foncière Parnay dédiée au portage du projet de complexe (resort) oenotouristique à Parnay pour un montant maximum de 1 200 000 €, réparti entre un apport en capital social de 650 000 € et une avance en compte-courant d'associés de 550 000 €, l'intervention d'Alter Cités à ce projet devant être financée dans le cadre d'apports en compte courant d'associés du Département de Maine-et-Loire et de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour un montant de 600 000 € chacune.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

## **5- Alter Energies - projet de prise de participation dans une société par actions simplifiée (en cours de constitution dont la dénomination reste à définir) dédiée notamment au portage de projets d'ombrières photovoltaïques de parking de petite taille**

M. Jean-Louis ROUX, vice-président en charge des EnR et de la maîtrise de la demande en énergie, expose que le conseil d'administration de la SAEML Alter Energies, sur avis favorable du comité d'engagement de la Société, a approuvé la prise de participation financière dans une société par actions simplifiée dédiée notamment au portage de projets d'ombrières photovoltaïques de parking de petite et moyenne taille.

Le montant de la participation d'Alter Energies est prévu pour un montant maximum de 421 200 € réparti en apport en capital social pour 400 € et le complément sous forme d'avance en compte-courant d'associés pour 420 800 €.

La société Alter Energies a sollicité les collectivités qu'elle compte parmi ses actionnaires (conseil départemental de Maine-et-Loire, Siéml et EPCI) afin de bien vouloir délibérer en vue de l'approbation de cette participation financière.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la prise de participation financière de la SAEML Alter Energies dans la société par actions simplifiée en cours de constitution, dédiée au portage de projets photovoltaïques de petites et moyennes tailles, notamment en ombrière de parking, mais aussi en toiture, pour un montant maximum de 421 200 € réparti en apport en capital social pour 400 € et le complément sous forme d'avance en compte-courant d'associés pour 420 800 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, la notifier à la société Alter Energies en précisant que le Siéml pourra être partie prenante de la réflexion sur la mise en place d'un service de recharge pour véhicules électriques associé à la réalisation d'un projet d'ombrière de parking sur le domaine public des collectivités, lorsque le syndicat est compétent pour le déploiement des infrastructures de recharges.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

## **6- Alter Energies - constitution d'une société par actions simplifiée dédiée au projet de centrale photovoltaïque au sol de Chazé-Henry**

M. Jean-Louis ROUX explique le conseil d'administration de la SAEML Alter Energies du 27 janvier 2020 a approuvé la constitution de la société par actions simplifiée dédiée dans un premier temps au portage du projet en vue de candidater à la CRE, et dans un deuxième temps, à la réalisation et l'exploitation de la centrale solaire au sol à Chazé-Henry.

Alter Energies a sollicité les collectivités qu'elle compte parmi ses actionnaires (conseil départemental de Maine-et-Loire, Siéml et EPCI) afin de bien vouloir délibérer en vue de l'approbation de cette participation financière.

M. Jean-Louis ROUX précise que dans l'hypothèse où la candidature de la SAS dédiée au projet de centrale photovoltaïque au sol de Chazé-Henry serait retenue par la CRE, ou bien si les frais de

développement s'avéraient plus élevés que le montant estimatif, que toute nouvelle participation d'Alter Energies au capital de la société (augmentation du capital ou autres apports de fonds propres tels qu'une avance d'associé) sera soumise à l'approbation préalable de ses collectivités actionnaires.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la constitution par la SAEML Alter Energies conjointement avec la commune d'Ombrée-d'Anjou, d'une société par actions simplifiée dédiée dans un premier temps au portage du projet en vue de candidater à la CRE, et dans un deuxième temps à la réalisation et l'exploitation de la centrale solaire au sol à Chazé-Henry située sur le territoire de la commune d'Ombrée-d'Anjou, par apport en numéraire en capital d'un montant de 500 €, à libérer de moitié lors de la constitution soit 250 € ;
- d'approuver la participation financière de la SAEML Alter Energies dans cette SAS dédiée au portage du projet de centrale photovoltaïque au sol de Chazé-Henry pour un montant maximum de 50 475 € réparti comme suit 475 € d'apport en capital social et 50 000 € en avance d'associés correspondant aux études de développement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, la notifier à la société Alter Energies.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

#### **7- Alter Energies : augmentation de la participation financière dans la SAS Centrale solaire Champ de Liveau dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay.**

M. Jean-Louis ROUX rappelle que le comité syndical du Siéml par délibération n°23/2019 en date du 23 avril 2019 a approuvé la constitution par la SAEML Alter Energies d'une société par actions simplifiée sous forme unipersonnelle ayant pour objet la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque de Champ de Liveau située sur le territoire de communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

De son côté, Alter Energies a approuvé le 27 janvier 2020 l'augmentation de sa participation financière dans la SAS Centrale solaire Champ de Liveau dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay.

La société Alter Energies a sollicité les collectivités qu'elle compte parmi ses actionnaires (conseil départemental de Maine-et-Loire, Siéml et EPCI) afin de bien vouloir délibérer en vue de l'approbation de cette participation financière.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver l'augmentation de la participation financière de la SAEML Alter Energies dans la SAS Centrale solaire Champ de Liveau dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay pour porter cette participation à une hauteur maximale de 715 659 € dont 500 € sous forme d'apport numéraire en capital et le solde en avances en compte courant d'associés ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, la notifier à la société Alter Energies.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

### **8- Désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme de la région angevine (Aura)**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le comité syndical du Siéml en date du 23 avril 2019 a approuvé l'adhésion du Siéml à l'agence d'urbanisme de la région angevine (Aura) et nommé le vice-président en charge des EnR et de la MDE, représentant du Siéml au sein de l'Aura.

Le report du second tour des élections municipales de 2020 a occasionné le report de l'installation du nouveau comité syndical du Siéml et en conséquence la désignation d'un nouveau représentant à l'Aura.

Considérant la tenue de l'assemblée général de l'Aura en septembre 2020 et l'indisponibilité de M. Jean-Louis ROUX à cette période, le Siéml doit désigner un nouveau représentant pour permettre la continuité de la gouvernance de l'association.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner M. Jean-Luc DAVY, Président du Siéml, en tant que représentant du Siéml au sein de l'Aura.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

### **9- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.**

M. Jean-Luc DAVY, président, informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n° 71/2018 du 6 février 2018, puis modifiée par délibération n° 79/2019 du 17 décembre 2019 relative aux conventions de maîtrise d'ouvrage conclues par le Siéml, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical, tel qu'annexé au rapport présenté en séance.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

## 10- Le Siéml et la crise sanitaire, premier bilan du confinement

M. Jean-Luc DAVY demande à M. Emmanuel CHARIL, directeur général des services, d'exposer aux membres du comité syndical la façon dont le Siéml a traversé la crise sanitaire sur le plan financier et organisationnel.

Sur le plan financier, M. Emmanuel CHARIL attire l'attention des élus sur la nécessité de mener à la rentrée 2020 un débat d'orientation budgétaire avant l'heure afin de mesurer plus avant l'évolution de la situation, plus particulièrement à moyen terme.

Sans attendre toutefois, une réflexion analytique a d'ores et déjà été menée sur l'évolution des recettes et des dépenses du syndicat pendant la période d'état d'urgence sanitaire et notamment les points ci-après.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) représente plus de la moitié des recettes de la section de fonctionnement du Siéml. La baisse spectaculaire de la consommation électrique observée pendant la période confinement ne se traduit pas par une perte sensible de recettes de TCCFE.
- Les subventions du compte d'affectation spéciale du FACE semblent insensibles à court terme à la crise sanitaire. La crise sanitaire impactera en revanche la capacité du Siéml à exécuter les travaux dans les temps impartis et il conviendra de s'appuyer sur toutes les souplesses proposées par l'administration du CAS FACE pour optimiser la consommation de crédits.
- L'évolution des redevances de concession est également insensible à court terme mais plus sensible sur le moyen terme.
- L'évolution des contributions et participations diverses constitue la véritable inconnue de cette équation.

Dans le même temps, l'évolution des dépenses connaît un certain infléchissement du fait du ralentissement de l'activité.

A moyen terme, la reprise des travaux dépendra de plusieurs facteurs tels que l'aptitude à la reprise des différents chantiers en fonction des contraintes sanitaires, la confiance et la capacité financière des collectivités locales ou encore les effets du calendrier municipal revu et corrigé sur l'exécution budgétaire.

Le projet de budget supplémentaire pour 2020 tiendra compte de l'ensemble de cette analyse.

Il rappelle la demande de certaines communes de couper l'éclairage public la nuit et l'incapacité pour le syndicat d'y répondre, les équipes d'astreintes étant focalisées sur les urgences. D'autre part, s'est posée la question du bienfondé de cette demande sur le plan strictement économique. Ce débat sensible, a en tout état de cause, mis en exergue la nécessité de moderniser rapidement le réseau l'éclairage public avec notamment la télégestion à distance des armoires.

Sur le plan organisationnel et managérial, malgré quelques calages maladroits difficilement évitables, le Siéml a largement fait la preuve de sa capacité d'adaptation et sort grandit de cette épreuve. Dès le 16 mars les consignes de télétravail ont pu être données et dès la semaine suivante, un plan de continuité a été conçu en urgence.

L'activité est restée relativement intense malgré le confinement, au regard des faits et des chiffres enregistrés pour la seule période entre le 17 mars et le 11 mai.

M. Emmanuel CHARIL précise que des mesures post confinement seront probablement nécessaires afin de renforcer la résilience du syndicat. Du point de vue de la gestion du syndicat, deux axes ont été identifiés, concernant les enjeux managériaux d'une part et les enjeux informatiques d'autre part.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

M. Denis CHIMIER demande des précisions sur les sollicitations de coupure de l'éclairage public la nuit ainsi que sur les mesures techniques qui pourraient être mises en œuvre pour faciliter la gestion de ces coupures.

M. Yvan CHARRIER, responsable du service éclairage public au Siéml rappelle que compte tenu du contexte de confinement, une seule équipe d'astreinte était déployée sur le département. Les investissements à venir permettront de moderniser le réseau grâce à la télégestion des armoires à commande à distance pour permettre une plus grande réactivité et éviter que les équipes se déplacent sur le terrain pour modifier les horaires de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de prendre acte du bilan du confinement pour le Siéml tel que présenté dans le rapport du Président.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

## 11- Comptes de gestion 2019

M. Jean-Paul BOISNEAU, vice-président en charge des finances, rappelle que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité au Président pour être joint au compte administratif établi pour chaque budget du syndicat.

L'analyse du Receveur reprend en considération des dépenses, les mandats effectués dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget primitif 2019, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives 2019 tant du budget principal que des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS.

Chaque compte de gestion est accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et enfin des restes à payer.

Considérant que les comptes de gestion sont en correspondance avec les écritures du Siéml ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le vice-président en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de statuer sur :
  - o l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf. annexe),
  - o l'exécution du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - o la comptabilité des valeurs inactives ;



- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 pour la comptabilité du syndicat par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part ;
- de demander à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

## 12- Comptes administratifs 2019

M. Jean-Luc DAVY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Paul BOISNEAU pour le vote des comptes administratifs et n'a pas participé au vote.

M. Jean-Paul BOISNEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS.

Il précise que les comptes administratifs du Président et les comptes de gestion du receveur du Siéml établis pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes du Siéml pour l'exercice 2019 sont conformes.

Considérant que la balance générale pour le budget principal est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	13 064 492,57 €
- Déficit d'investissement de clôture :	- 1 528 803,95 €
- Restes à réaliser :	
o Dépenses :	32 483 755,41 €
o Recettes :	30 485 521,50 €
▪ soit :	- 1 998 233,91 €
- Excédent net :	9 537 454,71 €

Considérant que la balance générale pour le budget annexe IRVE est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	5 585,67 €
- Déficit d'investissement de clôture :	- 8 528,39 €
- Restes à réaliser :	
o Dépenses :	239 000,00 €
o Recettes :	259 637,00 €
▪ soit :	20 637,00 €
- Excédent net :	17 694,28 €

Considérant que la balance générale pour le budget annexe GNV est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	3 828,31 €
- Résultat d'investissement de clôture :	0,00€
Restes à réaliser :	
o Dépenses :	
o Recettes :	
▪ soit :	Néant

- Excédent net : 3 828,31 €

Considérant que la balance générale pour le budget annexe PCRS est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 44 137,22 €
- Excédent d'investissement de clôture : 1 031 759,15 €
- Restes à réaliser :
  - o Dépenses : 1 000 000,00 €
  - o Recettes : 0,00 €
    - soit : - 1 000 000,00 €
- Excédent net : 75 896,37 €

Considérant que la balance générale pour les budgets principal et annexes IRVE, GNV et PCRS est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 13 118 043,77 €
- Déficit d'investissement de clôture : - 505 573,19 €
- Restes à réaliser :
  - o Dépenses : 33 722 755,41 €
  - o Recettes : 30 745 158,50 €
    - soit : - 2 977 596,91 €
- Excédent net : 9 634 873,67 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le vice-président en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS du syndicat étant précisé que ces comptes sont conformes aux comptes de gestion du comptable public.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

### 13- Affectation des résultats de l'exercice 2019

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2019 du budget du syndicat, M. Jean-Paul BOISNEAU, conformément à la réglementation, présente à l'assemblée l'affectation des résultats, considérant que :

- le compte administratif du budget principal 2019 présente un excédent de fonctionnement de 13 064 492,57 € ;
- le compte administratif du budget annexe IRVE 2019 présente un excédent de fonctionnement de 5 585,67 € ;
- le compte administratif du budget annexe GNV 2019 présente un excédent de fonctionnement de 3 828,31 € ;
- le compte administratif du budget annexe PCRS 2019 présente un excédent de fonctionnement de 44 137,22 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le vice-président en charge des finances ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'affecter au budget principal 2020 en recettes, au compte 1068 de la section d'investissement le montant de 13 064 492,57 € nécessaire d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 3 527 037,86 € et d'autre part, pour annuler les emprunts 2020 pour respectivement 9 537 454,71 € ;
- d'affecter au budget annexe IRVE 2020 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 5 585,67 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- d'affecter au budget annexe GNV 2020 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 3 828,31 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- d'affecter au budget annexe PCRS 2020 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 44 137,22 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

#### **14- Budget supplémentaire 2020**

M. Jean-Paul BOISNEAU expose le projet de budget supplémentaire 2020 pour le budget principal, le budget annexe IRVE, le budget annexe GNV et le budget annexe PCRS.

Considérant les résultats antérieurs et les reports des restes à réaliser de la section d'investissement des comptes administratifs 2019 ;

Considérant les nouvelles propositions d'investissement des ajustements relatifs aux programmes de travaux faisant suite à la notification du Facé 2020 mais aussi à la crise sanitaire ;

Considérant les investissements des financements complémentaires au titre des travaux de rénovation en éclairage public, des subventions FIPEE 2020 et BEE 2030 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le vice-président en charge des finances ;

Après avoir entendu les débats :

M. Emmanuel CHARIL souligne à nouveau la nécessité d'un débat budgétaire à la rentrée. Il évoque la question sensible de la solidarité éventuelle que Siéml en tant que maître d'ouvrage public devra manifester à l'égard des entreprises de travaux. Certaines d'entre elles ont présenté au Syndicat des surcoûts liés à la crise sanitaire.

Un débat s'installe en séance sur cette requête alors que des dispositifs d'aide aux entreprises existent déjà (dispositif d'Etat, aides régionales, ...). Il est souligné que certaines entreprises ont rencontré des difficultés post confinement à la sortie du régime d'activité partielle alors qu'elles n'avaient pas retrouvé une activité à plein régime tout supportant des surcoûts liés aux équipements de protection individuelles mais aussi à la perte temporaire de productivité. La difficulté porte sur l'évaluation des surcoûts ; cette analyse est portée à l'échelle régionale et nationale.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'arrêter le budget supplémentaire principal de 2020 :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 364 588 €
- en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 33 115 043 €

Soit un cumul BP + BS 2020 de 22 055 588 € en fonctionnement et 88 166 043 € en investissement ;

- d'arrêter le budget supplémentaire IRVE de 2020 :
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 26 800 €
  - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de - 51 471,61 €

Soit un cumul BP + BS 2020 de 507 103 € en fonctionnement et 264 528,39 € en investissement ;

- d'arrêter le budget supplémentaire GNV de 2020 :
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 3 828,31 €
  - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de Néant

Soit un cumul BP + BS 2020 de 47 328,31 € en fonctionnement et 8 500 € en investissement ;

- d'arrêter le budget supplémentaire PCRS de 2020 :
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de - 4 749 €
  - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 996 956 €

Soit un cumul BP + BS 2020 de 304 351 € en fonctionnement et 2 477 756 € en investissement ;

- d'arrêter le budget supplémentaire consolidé de 2020 :
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 390 467,31 €
  - en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 34 060 527,39 €

Soit un cumul BP + BS 2020 de 22 914 370,31 € en fonctionnement et 90 916 827,39 € en investissement ;

- d'adopter les programmes du Facé 2020 tels qu'ils viennent de vous être présentés ;
- d'adopter les différentes enveloppes de travaux 2020 ;
- de ramener à de 150 319 € le crédit de paiement destiné à financer le programme FIPEE 21 de 2020 ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 849 681 € destiné à financer le programme BEE 2030 de 2020 ;
- de compléter la participation du syndicat au financement du budget de fonctionnement du budget annexe IRVE de 21 214,33 € ;
- de compléter la participation du syndicat au financement du budget de fonctionnement du budget annexe PCRS de 31 426,78 € ;
- de réduire de 217 227,86 € la participation du syndicat au financement des bornes supplémentaires pour vélos à assistance électrique du budget annexe IRVE ;
- de réduire de 86 029,15 € la participation du syndicat en investissement au financement du budget annexe PCRS ;
- de réduire le montant de l'emprunt inscrit au budget principal pour les financements des investissements et équipements de 2020 de - 9 608 000 €, soit un reliquat 2020 à emprunter de 670 000 € ;
- de réduire le montant de l'emprunt inscrit au budget annexe PCRS pour les financements des investissements de 2020 de - 198 800 €, soit un reliquat 2020 à emprunter de 554 000 €.

Nombre de délégués en exercice : 54  
 Nombre de présents : 27  
 Nombre de votants : 27  
 Abstention : 0

Opposition : 0  
Approbation : 27

### **15- Divers fonds de concours.**

M. Jean-Marc VERCHERE déclare qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
  - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
  - en matière d'éclairage public :
    - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2),
    - les travaux relatifs aux infrastructures de recharge pour vélos à assistance électrique (annexe 3),
    - les travaux de réparation ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 4).

Nombre de délégués en exercice : 54  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 27  
Abstention : 0  
Opposition : 0  
Approbation : 27

### **16- Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour application aux cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux**

M. Pierre VERNOT, vice-président en charge des ressources humaines, rappelle que le Siéml a adopté par délibération en date du 17 décembre 2017 l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois éligibles.

Les cadres d'emplois des ingénieurs en chef, ingénieurs et techniciens territoriaux étant dorénavant éligibles, il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions annexées au rapport du Président ;
- d'instaurer le CIA dans les conditions annexées au rapport du Président ;
- de décider que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès qu'elle sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel, dans le respect des principes définis en annexe, le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime ;
- d'autoriser le Président à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues en annexe.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

### **17- Promotions internes et avancements de grades 2020 : modification du tableau des emplois et des effectifs**

M. Pierre VERNOT rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La modification du tableau fait principalement suite aux listes d'aptitudes établies par le Président du Centre de gestion à la suite de la commission administrative paritaire (CAP) du 12 mars 2020 pour les promotions internes. Dans le cadre de la crise sanitaire, la CAP relative aux avancements de grade n'a pu se tenir au printemps et est reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2020. De ce fait, la délibération devra prendre en considération l'avis de la CAP quant au tableau annuel des avancements de grade du Siéml.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- de modifier le tableau des effectifs et des emplois du Siéml tel qu'annexé à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

### **18- Modalités et mise en œuvre du télétravail au Siéml et modification de la charte en vigueur**

M. Pierre VERNOT rappelle que télétravail constitue une forme d'organisation du travail innovante au cœur des enjeux de qualité de vie au travail, de transformation numérique et de transition énergétique.

Il a été instauré au Siéml par délibération du comité syndical en février 2020 pour une période d'expérimentation d'une année qui devait débuter au mois d'avril.

La crise sanitaire a précipité la démarche vers une généralisation du télétravail à tous les agents et à temps complet.

Initialement prévu pour une dizaine d'agents sélectionnés selon des critères objectifs définis dans notre charte, le télétravail devait être pratiqué à raison d'une journée maximum par semaine. Au sortir de l'état d'urgence sanitaire, maintenir un tel dispositif serait apparu comme un retour en arrière.

C'est pourquoi, même si le télétravail s'est déroulé dans des conditions dérogatoires et exceptionnelles, il apparaît nécessaire, après consultation des agents, de modifier la charte du télétravail et d'étendre son expérimentation à l'ensemble des agents.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

M. Denis CHIMIER s'interroge comme bon nombre de collectivités sur l'organisation des réunions dans le cadre du télétravail et sur la difficulté d'organiser les agendas en conséquence. M. Pierre VERNOT précise que dans la nouvelle charte du télétravail du Siéml, il est possible pour un agent en télétravail de programmer des réunions à l'extérieur du Syndicat.

M. Emmanuel CHARIL précise que cette possibilité donnée aux agents, permettra sans doute une meilleure organisation des déplacements sur le terrain et une plus grande souplesse dans les agendas, tout en assurant efficacité mais aussi confort aux agents. Il invite les communes à se manifester si elles constatent une dégradation dans la relation avec le Siéml. Une évaluation du dispositif est prévue ainsi qu'une clause de revoyure.

M. Pierre VERNOT souligne que cette mise en œuvre du télétravail permet au Siéml d'être un peu en avance sur quelques-unes des propositions présentées la veille dans le cadre de la Conférence citoyenne pour le climat.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- d'approuver les modifications apportées à la charte instaurant le télétravail au Siéml ;
- de lancer une nouvelle période d'expérimentation au sortir de l'état d'urgence sanitaire afin de tester le dispositif hors situation dérogatoire et exceptionnelle, pendant une période de douze mois à compter du 10 juillet 2020, selon les nouveaux principes et modalités décrits dans la charte modifiée et notamment :
  - o une ouverture à toutes les catégories de personnel et à tous les postes sous réserve que les activités soient étudiées par le responsable de service et qu'elles répondent aux critères d'éligibilité,
  - o une possibilité de télétravailler sur la base d'une initiative individuelle, dûment validée par la hiérarchie et à raison d'un maximum de deux jours de télétravail hebdomadaire selon les trois formules décrites dans la charte,
  - o une évaluation du dispositif, à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, à six mois et à l'issue de la période de douze mois d'expérimentation,
  - o une mise à disposition des matériels et outils permettant le télétravail dans les meilleures conditions et la possibilité de participer, sur présentation d'une facture, à l'achat d'un fauteuil ergonomique à raison d'un montant de 150 € maximum par agent.;

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 27

## 19- Informations diverses

En fin de séance, plusieurs informations ont été présentées à l'assemblée. Quelques-unes ont fait l'objet de remarques.

- Avancement du Plan corps de rue simplifié (PCRS).
- Point sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques :
  - o Conduite du marché groupé IRVE.
  - o Actualité réglementaire : loi d'orientation des mobilités et schémas directeurs IRVE.
  - o Etude prospective Pays de la Loire.
  - o Gratuité de la recharge pour le personnel soignant pendant le confinement.
  - o Infrastructure de recharge pour vélos électriques.
- Actualité Éclairage public :
  - o Projet expérimental Luminokrome mené par le CEREMA à Beaupréau-en-Mauges : peinture luminescente permettant de réduire l'éclairage public ou de le supprimer. M. Jean-Michel MARY, élu de Beaupréau-en-Mauges s'interroge sur la tenue de la peinture dans le temps et sur le principe d'une participation financière dans le cadre d'un projet porté par une structure à vocation commerciale.
  - o Territoire Intelligent d'ALM.
  - o Parking intelligent à Beaupréau-en-Mauges : les élus s'interrogent sur l'accompagnement financier du Siéml. M Jacky BODINEAU, DGA du Pôle infrastructure, précise que cet accompagnement porte dans un premier temps sur les aspects techniques pour permettre notamment à la commune de disposer d'un parking innovant et au Siéml d'« engranger » de l'expérience dans ce domaine. Actuellement, ce type de projet n'est pas intégré dans le règlement financier. Cependant, compte tenu de la finalisation proche du plan de rénovation de l'EPu, il pourrait être envisagé que les communes reportent la participation de 25 % allouée par le Siéml sur des projets d'EPu connecté.
  - o SDAL de Baugé-en-Anjou.
  - o Point avancement géoréférencement des réseaux.
- Actualité MDE / EnR :
  - o Point d'étape sur la préparation du pacte d'actionnaires de la SEM régionale « croissance verte ».
  - o J'aime le solaire en en Anjou.
  - o Programme BEE 2030.
  - o Marché d'audits.
- Avancement des programmes de travaux.

Pour clôturer la séance, M. Jean-Luc DAVY remercie à titre personnel les élus du comité syndical, les membres du Bureau ainsi que M. Emmanuel CHARIL et les agents du Siéml pour le travail réalisé ces six dernières années. Il invite les membres de l'assemblée à un verre de l'amitié organisé dans le respect des distanciations physiques en vigueur.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY





## Annexes

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 27 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	x	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		x
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	x	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		x
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	x	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		x
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	x	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	x	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	x	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		x
BOULTOUREAU Hubert, suppl. de GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	x	
GELINEAU Jackie,	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		x
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		x
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		x
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		x
MATHIEU Gérard, suppl. de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		x
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		x
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		x
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		x
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	x	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	x	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	x	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		x
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	x	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		x
POUDRÉ Joëlle, suppl. de PAVAGEAU F.	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)	x	
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHERSOIS HAUT LAYON (AGGLO. DU CHOLETAIS)		x
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		x
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)	x	
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)		x
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x
ROULLIER Henri	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE	x	
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	x	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		x
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		x
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	x	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		x